

MONGOLIE

L'Empire des steppes et le désert de Gobi

Du Vendredi 17 au Mardi 28 Juin 2016

12 jours / 10 nuits



Gengis Khan est certainement le personnage qui a fait connaître la Mongolie au reste du monde.

Située entre la Sibérie et la Chine, La Mongolie est l'un des pays les plus hauts du monde, à une altitude de 1 580 mètres. Son territoire est immense, boisé à l'Ouest, couvert de steppes au Centre, montagneux et particulièrement aride en se rapprochant du Sud, vers le désert de Gobi.



Nous vous invitons à vivre un voyage tout à fait exceptionnel. Après Oulan Bator et un vol intérieur sur Dаланзадгад, aux portes du désert de Gobi, vous parcourrez en jeep, les grands espaces avec en point d'orgue, les dunes de Khongor avec ses 180 km de sable doré et le parc national de Gurvan Saikhan. Viennent ensuite Bayanzag, les grands espaces du plateau mongol, les ruines de la cité antique de Karakorum... Vous pourrez voir des chevaux en liberté, des yacks, des chameaux, des lacs et villages isolés et serez hébergés en campements de yourtes. Tout au long de votre itinéraire, vous découvrirez également les us et coutumes des habitants et savourerez leur chaleureux accueil.



1^E JOUR : VENDREDI 17 JUIN 2016 - PARIS → OULAN BATOR

Décollage à 11h25, sur vol régulier **Turkish Airlines** TK1822.

16h00, Arrivée à Istanbul puis correspondance à 19h05 pour Oulan Bator sur vol TK342.

Dîner et nuit à bord.

2^E JOUR : SAMEDI 18 JUIN 2016 - OULAN BATOR

11h05, arrivée à Oulan Bator, centre culturel, économique et politique, capitale de la Mongolie.

Accueil à l'aéroport par votre guide et transfert en ville.

Visite de la capitale mongole, point de départ unique vers toutes les destinations du pays.

Effectivement, la ville d'Oulan-Bator abrite non seulement le seul aéroport international du pays, mais aussi la seule gare ferroviaire internationale de Mongolie. Le pays est traversé notamment, du nord au sud, par le fameux chemin de fer Transsibérien. Située sur la rive de la rivière Tuul, Oulan Bator est entourée de quatre montagnes sacrées. Les forêts de sapins sur les pentes du nord et les steppes d'herbes abondantes au sud, font partie du paysage de la capitale. Oulan-Bator est une ville pleine de contraste, où la vie moderne et confortable se mêle au style de vie traditionnel de la Mongolie.



Visite du monastère Gandantegchinlin, centre spirituel de tout le pays.

Il s'agit d'un monastère bouddhiste de style tibétain qui date du XIX^e siècle et qui est le principal centre d'enseignement de cette religion en Mongolie. Le monastère est célèbre notamment pour sa statue dorée de 26,5 mètres appelée Migjid Janraisig. Gandan est le plus grand et le plus important monastère de Mongolie. Il est l'unique monastère bouddhiste qui continue de fonctionner avec actuellement plusieurs centaines de moines.

Déjeuner en ville.

Visite du Musée Nationale d'Histoire de Mongolie.

Ce musée de trois étages offre un aperçu des différentes étapes de l'histoire de la région jusqu'à nos jours. La visite débute par des éléments datant de plusieurs milliers d'années (pétroglyphes, sculpture, tombeaux datant des Ouighours et des Huns, etc.). Sont présentés ensuite, des costumes, des bijoux et autres objets spécifiques des ethnies vivant en Mongolie. Finalement, le troisième étage est consacré aux conquêtes passées des hordes mongoles (le terme vient d'ici) et à la religion bouddhiste.

Puis vous effectuerez une **promenade sur la place de Sukhbaatar**.

Au milieu de la place se trouve une statue du personnage de Damdin Sukhbaatar à dos de cheval. La statue fut placée à l'endroit précis où le cheval de Sukhbaatar aurait uriné le 8 juillet 1921, lors d'une réunion importante de l'Armée Rouge de la Mongolie. Pour les Mongols, cette anecdote historique a été interprétée comme un symbole de bon présage. Le long du côté sud de la place historique, on peut voir l'avenue de la Paix, l'artère principale qui traverse la ville du nord au sud. Le bâtiment du Parlement mongol se retrouve du côté nord de cette place et présente une grande statue de Gengis Khan au sommet de l'escalier de l'entrée.



Dîner et nuit à Oulan Bator à l'hôtel Platinum 4* (ou similaire).

3^E JOUR : DIMANCHE 19 - OULAN BATOR → GOBI SUD – Vallée des Aigles – YOLIN AM (45 km)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert matinal à l'aéroport.

07h00, Envol à destination de Dalanzadgad à bord d'un vol régulier de la compagnie **Hunnu Air**.

08h20, Arrivée à l'aéroport de Dalanzadgad. Rencontre avec vos chauffeurs de véhicules tous-terrains.

Départ pour le désert du Gobi et première journée de circuit en 4x4.



Des chauffeurs expérimentés connaissant chaque axe jusqu'aux pistes les moins pratiquées vous conduiront sur les routes du désert de Gobi à bord de véhicules 4x4 confortables, parfaitement entretenus (4 personnes par véhicule).

Le désert de Gobi, l'un des points de passage de la route de la Soie, est une vaste région désertique s'étendant sur 3000 kilomètres d'Est en Ouest. Il englobe environ un tiers de la surface de la Mongolie et renferme un très riche écosystème qui lui a valu d'être reconnu en 1991 comme l'une des quatre plus grandes biosphères de la planète. Ce n'est pas à proprement parler un désert puisqu'il est constitué en réalité de zones de steppes salines et semi-désertiques où la vie nomade a conservé toute sa réalité. Quelques 6000 familles nomades, en quête perpétuelle de nouveaux pâturages, majoritairement éleveuses de chameaux, continuent de perpétuer des traditions qui remontent aux origines de leur civilisation. Elles vivent en harmonie totale avec leurs animaux et dorment sous des yourtes, tentes typiquement mongoles faites de bois et peaux de chameaux.

Départ pour l'exploration de la réserve naturelle des Monts Gurvan Saikhan.

Le Parc National de Gurvan Saikhan est l'un des plus vastes parcs de Mongolie avec une étendue de plus de 4000 km². Il comprend entre autres, les vallées de Yoliin Am, Gegeetee et Dungenee, les dunes chantantes de Khongorlin Els ainsi que l'oasis de Zulganay. Le canyon de Yol est situé en plein cœur de superbes montagnes. La rivière a fini par creuser une gorge encaissée qui offre une très belle promenade. Ce lieu abrite également de nombreux rapaces comme les aigles et les vautours gypaètes tandis que bouquetins ibex et mouflons argali arpentent les montagnes avoisinantes. Ce massif semble sortir de terre comme par magie, alors que le décor tout autour est entièrement plat.

Découverte et promenade dans le parc national de la Vallée des Aigles.

Nichée entre les plus beaux sommets des montagnes Gurvansaikhan, à 350m au-dessus de la steppe environnante, la Vallée des Aigles abrite une faune variée et, encore, un petit «glacier», Yolin Am, qui reste glacé même pendant les plus chaudes journées d'été.

Déjeuner sur place.

Dîner et nuit dans le campement à Yolin Am. **Camp de Ger, ou yourtes, Khan Bord.**



4^E JOUR : LUNDI 20 JUIN 2016 – YOLIN AM - KONGORIN ELS – (220 km)

Petit déjeuner.

Départ pour la région de Khongorin Els connue pour ses « dunes chantantes », phénomène provoqué par les masses de sables en déplacement perpétuel.

Les dunes de Khongor sont les plus spectaculaires de Mongolie ; elles s'étirent sur plus de 180 km de long et sur 12 km de large. Leur hauteur varie entre 100 et 300 mètres.



Dîner et nuit dans le campement à Kongorin Els. [Camp de Ger Gobi discovery](#).

5^E JOUR : MARDI 21 JUIN 2016 - KONGORIN ELS

Petit déjeuner.



Rencontre avec les nomades, éleveurs de chameaux de Bactriane.
Le chameau du Gobi est doué d'une capacité remarquable de résistance au froid et à la neige. Il produit une laine abondante et drue qui constitue l'une des sources de revenus des éleveurs. La laine du chameau, moins fine, est plus chaude et plus solide que le cachemire de la chèvre. La tonte à lieu au printemps et en deux fois.

Dégustation du hoormog, lait de chamelle fermentée. *Le lait de chamelle, disponible toute l'année, sert à fabriquer des laitages consommés frais ou séchés, ainsi que de l'alcool de lait fermenté.*

Déjeuner avec les nomades.

Promenade à dos de chameau dans les dunes de sable doré de Khongor, les plus spectaculaires de Mongolie.

Détente au campement.

Dîner et nuit dans le campement de Kongorin Els. [Camp de Ger Gobi discovery](#) (le même que la veille).



6^E JOUR : MERCREDI 22 JUIN 2016 - KONGORIN ELS – BAYAN ZAG (170 km)

Petit déjeuner.

Départ vers le Nord.

En route, **découverte de la forêt de Saxaouls.**

Ces petits arbustes dépourvus de feuille que l'on trouve souvent en buissons, mesurent rarement plus de 3m de hauteur. Leurs racines s'enfoncent très profondément dans le sol, et constituent une protection efficace contre les tempêtes de sable ou de neige. Ils sont très prisés des chameaux mais également utilisés en bois de chauffage et de construction pour les abris.

Avec la vallée centrale de la Californie aux Etats-Unis, le désert de Gobi est l'un des deux plus grands sites où l'on trouve des d'os et même des squelettes de dinosaures. Il y a de cela des millions et des millions d'années, le territoire actuel de la Mongolie était chaud et humide, avec de denses forêts tropicales.

Visite de « flaming cliff », connue localement sous le nom de « Bayanzag », falaises rouges où d'importantes découvertes de fossiles ont été faites dans les années 1920 par le paléontologiste Roy Chapman Andrews.



La région est célèbre pour la première découverte d'œufs de dinosaures dans le monde. D'autres découvertes dans le même secteur incluent des spécimens de velociraptor. De nombreux objets à partir de l'âge de pierre ont été aussi mis à jour par les archéologues. La région est particulièrement belle avec ses paysages désertiques faits de hautes falaises et d'étendues de sables. La roche dégage une couleur brillante et orange, d'où son surnom de « flamme ».

Dîner et nuit dans le campement situé à Bayan Zag.
Camp de Ger Gobi tour.



Possibilité d'une petite randonnée pédestre après le dîner.

7^E JOUR : JEUDI 23 JUIN 2016 - BAYAN ZAG - ONGIIN (320 km)

Petit déjeuner.

Traversée de l'immense steppe d'Ongiin.

Visite des ruines du monastère d'Ongiin.

Situé à l'entrée de superbes gorges, cet immense monastère fut détruit par les Soviétiques dans les années 1930. Les ruines, situées de part et d'autre de la rivière, dégagent une atmosphère très particulière dans la lumière ocre de la fin de journée.



Pique-nique en route.

Petite randonnée permettant la découverte de la région.

Dîner et nuit au camp de ger situé au bord de la rivière Ongi.
Camp de Ger Le secret d'Ongi.

8^E JOUR : VENDREDI 24 JUIN 2016 - ONGIIN - VALLÉE D'ORKHON (350 km)

Petit déjeuner.

Départ pour la vallée d'Orkhon, berceau de la culture mongole.

L'Orkhon est une rivière de Mongolie dont la vallée est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Fief de Chinghis Khan, la vallée est un parterre d'edelweiss et un jardin enchanté où de multiples poissons nagent dans les torrents tumultueux. Les herbages sont encore parcourus aujourd'hui par les bergers nomades de Mongolie.



Visite des chutes d'Orkhon appelée également rivière blanche.

Déjeuner au camp d'Orkhon.

Rencontre avec une famille d'éleveurs de chevaux.

Les nomades mongols ne peuvent pas vivre sans leurs chevaux. Le cheval n'est pas que du bétail, il est un ami et un compagnon. Les parents commencent d'ailleurs à apprendre très tôt à leurs enfants, dès 3-4 ans, à faire du cheval, à devenir de bons cavaliers, et... à respecter les chevaux.



Possibilité pour ceux qui le souhaitent d'une petite randonnée à cheval.

Dégustation de l'airag, une autre boisson mongole à base de lait de jument fermenté.

Dîner et nuit au camp de ger situé près de la chute d'Orkhon. **Camp de Ger Talbium.**

9^E JOUR : SAMEDI 25 JUIN 2016 - ORKHON – MONASTERE TUVKHUN - KARAKORUM (150 km)

Petit déjeuner.



Départ pour le monastère Tuvkhun, situé à 2 312 m d'altitude, dans les hautes montagnes de Shiveet-Ulaan.

On le rejoint à pied dans sa dernière partie. Les trois kilomètres de chemin de terre, sous la forêt puis aux flancs du mont, sont parcourus en deux heures environ (et il faut marcher autant au retour). Une possibilité de louer un cheval (10 US\$ environ) est offerte par des cavaliers locaux. La visite est impossible après une forte pluie.

Le monastère a été érigé par Zanabazar en 1654. Il y aurait résidé pendant une trentaine d'années. Selon la légende, l'artiste mongol habitait dans ce monastère quand il a créé

le Soyombo, qui allait devenir le symbole de la Mongolie. Le monastère est aujourd'hui un site de pèlerinage important, comme en témoignent les nombreuses banderoles laissées en offrandes



Déjeuner.

Continuation vers Karakorum.

Situé à 370 km d'Oulan-Bator, Karakorum est à une altitude de 1600 mètres. Cité légendaire de Gengis Khan, Karakorum a été fondée en 1220 au carrefour de la Route de la Soie et fut capitale de l'immense empire mongol. La construction de la ville a été achevée par le fils de Gengis Khan, Ögödei Khan, après la mort de celui-ci. Karakorum a servi de capitale seulement pendant 40 ans avant que Kublai Khan ne décide de relocaliser la capitale des Mongols à Beijing. Suite à l'effondrement de l'empire mongol, Karakorum a été abandonnée et, plus tard, détruite par les hordes de soldats mandchous.



Visite des ruines de l'ancienne cité antique.

Les ruines symboliques du mur monumental de Karakorum (400 m de longueur) avec 108 stupas, entourent le premier monastère bouddhiste de Mongolie, le monastère d'Erdene zuu, construit en 1586.

Les 3 temples à l'intérieur sont dédiés aux 3 étapes de la vie de Bouddha : l'enfance, l'adolescence et la vie adulte.

Dîner et nuit au camp de ger situé près de Karakorum. **Camp de Ger Khaan Taij.**

10^E JOUR : DIMANCHE 26 JUIN 2016 - KARAKORUM – LAC UGII (110 km)

Petit déjeuner.

Visite du monastère et du musée d'Erdenee Zuu.

Le monastère d'Erdene Zuu fut le premier monastère bouddhiste de Mongolie. Construit à partir de 1586, il ne fut terminé que 300 ans plus tard. Il comportait plusieurs centaines de temples, plus de 300 yourtes et quelques milliers de moines. Erdene Zuu subit dans les années 30 les purges staliniennes et seuls trois temples furent conservés. De nombreuses statues, masques Tsam et parchemins peints ont cependant été sauvegardés.



Fermé jusqu'en 1965, le monastère a ouvert ses portes avec une partie musée qui vous accueillera lors de votre visite. Vous ne manquerez pas d'aller saluer la majestueuse Tortue de pierre placée sur une colline à proximité de la ville. Autrefois au nombre de quatre, une à chaque point cardinal, ces statues marquaient les quatre coins de la ville dont l'enceinte mesurait 4 000 m de côté. Symbole de longévité, de prospérité et de paix, elles étaient chacune surmontée d'une hampe au nom des quatre fils de Gengis Khan.

Départ pour le lac Ugii.

Le lac Ugii Nuur est un grand habitat pour beaucoup d'oiseaux, grues et canards entre autres. Il se situe à 1 337 mètres d'altitude et couvre 25 km². L'endroit est également réputé pour sa population de poissons, avec principalement la perche et le brochet.

Installation dans le camp Hatan Ugii.

Déjeuner.

En route, **visite de l'un important site archéologique de Kul-Tegiin.**

À une vingtaine de kilomètres au nord-est de Khar Balgas, se trouvait une ancienne capitale, datant probablement de la période turque, au VIII^e siècle. Il ne reste de cette cité qu'une stèle de 3 mètres de hauteur, portant une inscription en chinois ainsi que le sceau de Kultegin, en l'honneur de qui le site avait été fondé. L'autre face de la stèle porte une inscription turque ainsi que la date du 1^{er} août 732, ce qui permet de dater précisément le site.



La stèle faisait apparemment partie d'un ensemble funéraire composé d'une tombe, d'un temple ainsi que d'un groupe de statues représentant des hommes et des animaux. Les fouilles menées sur le site ont permis la mise au jour de plusieurs fragments d'une statue qui semblait représenter Kultegin en personne.

Dîner et nuit au camp de ger situé au bord du lac Ugii. **Camp de Ger Hatan Ugii.**

11^E JOUR : LUNDI 27 JUIN 2016 - LAC UGII – KHUSTAIN NURUU – OULAN BATOR (350 km)

Petit déjeuner.

Départ pour Oulan Bator.



En cours de route, visite de la réserve de Khustain Nuruu où ont été réintroduits les mythiques chevaux de Przewalski. Créée en 1993, cette réserve de 90 000 hectares a pour but de protéger les chevaux takhi, également désignés sous le nom de cheval de Prjevalski d'après le nom de l'explorateur russe qui le découvrit. Sauvage, il sillonnait autrefois la steppe en vastes troupes. Au début des années 90, grâce au soutien d'associations internationales de défense de l'environnement, de nombreux takhi furent réintroduits dans des zones protégées de la réserve.

Déjeuner au camp de Hustain Nuruu.

Continuation pour **Oulan Bator**.

Temps libre en ville pour la découverte individuelle et le shopping.

Dîner d'adieu avec spectacle folklorique, de très bonne qualité, qui rappelle à la fois la proximité de la Chine et les traditions locales.

Nuit à **Oulan Bator** à l'hôtel **Platinum 4*** (ou similaire).

12^E JOUR : MARDI 28 JUIN 2016 - OULAN BATOR → PARIS

Petit déjeuner.

Transfert à l'aéroport.

12h05, décollage sur vol **Turkish Airlines** TK343 à destination d'Istanbul. Prestations à bord.
17h20, arrivée à Istanbul et correspondance à **19h20** sur vol TK1829 à destination de Paris.

22h05, arrivée à Paris.

Fin de nos services.

Itinéraire



Prix et Conditions

Prix par personne : **2800 €** (Base 11 à 15 personnes)

Supplément chambre individuelle : **312 €**

Nos prix ont été établis selon les conditions économiques en vigueur en Août 2015, soit **1 US\$ = 0,90 €**
Ils sont susceptibles d'être révisés en cas de variation du taux de change
ou de fluctuation des taxes aériennes (jusqu'à l'émission des billets).

CES PRIX COMPRENNENT :

- L'assistance à l'enregistrement à l'aéroport de départ par un représentant des Voyages Gallia.
- Le transport aérien Paris/Oulan Bator / Paris via Istanbul sur vols réguliers **Turkish Airlines**.
- Le transport aérien Oulan Bator / Dalanzadgad sur vol régulier **Hunnu Air**.
- **Les taxes aériennes : 350,48 € à la date du devis (révisables)**
- **Les services d'un guide-accompagnateur francophone durant le circuit en Mongolie.**
- Le transport en ville en autocar climatisé et le transport en jeep 4x4 avec chauffeur, 4 personnes par jeep.
- **Le logement en chambre double en hôtel 4* à Oulan Bator, hôtel Platinum 4* (ou similaire).**
- **Le logement en ger (yourte) de 2 personnes pendant le circuit.**
- **La pension complète du déjeuner du 2^e jour au petit déjeuner du 12^e jour.**
- **L'eau minérale aux repas.**
- **Le dîner d'adieu soirée folklorique à Oulan Bator.**
- **Les excursions mentionnées au programme avec entrées. Les rencontres avec des nomades.**
- Les taxes et les services.
- **L'assistance rapatriement et la responsabilité civile Présence Assistance Tourisme.**
- L'assurance complémentaire (annulation, bagages, etc.*) **« Classic »** :
- Les pourboires aux guide et chauffeur
- **CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :**
- Le port des bagages et les dépenses personnelles.

* **L'assurance complémentaire Multirisques « Classic »** comprend les assurances : annulation, bagages, frais d'interruption de séjour. Cf. notre contrat d'assurances. Nota : l'assistance rapatriement et la responsabilité civile comprises dans nos prix de base sont également décrites par ce document.

LES CONDITIONS D'ANNULATIONS SONT LES SUIVANTES :

- Plus de 120 jours avant le départ **50 € par personne** de frais de dossier non remboursables.
- De 120 à 60 jours avant le départ 20% du prix total du voyage.
- 59 à 30 jours avant le départ 30% du prix total du voyage.
- De 29 à 15 jours avant le départ 60% du prix total du voyage.
- De 14 à 8 jours avant le départ 85% du prix total du voyage.
- De 7 jours jusqu'au départ 100% du prix total du voyage.

Formalités pour les ressortissants français : Passeport encore valide 6 mois après la date de retour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter l'**Ambassade de Mongolie** – 5, Avenue Robert Schuman - 92100 Boulogne Billancourt - Tel: +33 1 46 05 28 12.

DATES DU VOYAGE : Vendredi 17 au Mardi 28 Juin 2016

Nom	Prénom	Date de naissance
1.		
2.		

Très important : Le nom et le 1^{er} prénom doivent impérativement être ceux notés sur le Passeport que vous emporterez et dont une copie doit nous parvenir au plus tard un mois avant le départ.

ADRESSE COMPLETE (avec code postal) : _____

_____ Tél : _____

Télécopie ou/et adresse de courriel : _____

TYPE DE CHAMBRE : () Double 1 grand lit ou () double à 2 lits avec _____
 () Individuelle(s) (un lit pour une personne) avec supplément.
 () Double à partager (sur demande mais sans garantie).

REGLEMENT : (1) **800 € p.p.** à l'inscription pour le 25 Septembre 2015 – (2) **SOLDE** devant être réglé 35 jours avant le départ.

ACOMPTE : 800 € par personne x _____ (nombre de personnes) = €

SOLDE * : € par personne x _____ (nombre de personnes) = €

* selon le nombre de participants.

MODE DE REGLEMENT : () **CHEQUE** à l'ordre de
Société des amis du musée de Villiers saint benoît

COORDONNEES DE LA (OU LES) PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

M _____ Tél/Courriel : _____

M _____ Tél/Courriel : _____

Je soussigné (nom & prénom) _____ agissant pour moi-même et pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du devis de l'organisateur sur le programme détaillé et des conditions générales de vente figurant au verso et déclare en accepter les conditions particulières et les conditions d'annulation.

« Lu et approuvé » (mention manuscrite obligatoire)

DATE : _____ SIGNATURE :

Nous vous conseillons de conserver une copie de ce document.

Conformément à l'article **R.211-14** du Code de tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles **R211-5 à R211-13** du Code du Tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code de tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code de tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code de tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code de tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Le Groupe Voyages Gallia a souscrit auprès de la compagnie Générali France 7 Boulevard Hausmann 75456 Paris cedex 09 un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 3 811 356 euros

Extrait du Code du Tourisme.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les repas fournis ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12, et R.211-13 ci-après ;
- 12) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) Le nombre de repas fournis ;
- 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
- 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

- 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;
- 14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus ;
- 16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 : Dans le cas prévu à l'article L.211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Voyages Gallia Tourisme - S.A. au capital de 175 926 euros
RCS - SIRET 414 487 959 0010 - IM075110289
Garantie APST - 15 Avenue Carnot - 75017 Paris
Compagnie d'assurance RC : ALLIANZ - I.A.R.D.

Hébergement Mongolie

Nuit en camp de yourtes (appelés « ger » localement).

Hébergement propre à la Mongolie, très prisées des groupes en voyage organisé, les yourtes pour touristes ressemblent à celles utilisées par les nomades – sauf qu'elles sont équipées de l'eau chaude, de toilettes, de draps et de bars à karaoké !

Il s'agit en fait d'un hôtel en plein air : chaque yourte est séparée de la suivante par une belle étendue d'herbe. Très confortable, on s'y repose bien avec tout le confort d'un hôtel, mais avec le charme local. Les Mongols disent que c'est même mieux qu'un hôtel ! En effet, certains camps de yourtes sont mieux équipés que nombre d'hôtels du pays.

Ce type de camp existe dans toute la Mongolie. S'ils sont touristiques, ils représentent aussi un excellent moyen de découvrir le « mode de vie nomade traditionnel » mais sans la gêne que vous ressentiriez peut-être lors d'un séjour dans une yourte privée.

Un camp de yourtes pour touristes consiste en un terrain regroupant plusieurs yourtes traditionnelles (voir des dizaines), avec des bâtiments séparés pour les toilettes, les douches (avec eau chaude) et le bar-restaurant (souvent en forme de yourte).

Chaque yourte compte généralement deux à quatre lits, une table, de petites chaises et un poêle à bois qui peut être utilisé comme chauffage la nuit – demandez aux employés de s'en occuper pour vous.

Les toilettes et les douches sont modernes et publiques et isolées de la yourte-chambre. Chaque camp possède 2-5 toilettes et 4-6 douches. Les toilettes sont souvent à l'occidentale mais il peut y avoir parfois des toilettes à la turque (propres).

Les repas sont servis dans une yourte-restaurant séparée. À quelques exceptions près, vous y mangerez les plats mongols habituels à base de viande, de riz et de pommes de terre. La nourriture servie dans la yourte-restaurant est généralement simple, mais néanmoins très bonne. La plupart des camps ont un bar et parfois la télévision par satellite.

Les camps de yourtes ne se différencient guère les uns des autres ; c'est généralement le cadre qui fait le charme de l'endroit et rend votre séjour inoubliable.

Pour le logement dans un camp de yourtes, pensez à emporter une lampe électrique pour aller aux toilettes la nuit, des bougies pour créer une atmosphère plus douce que les ampoules électriques nues (ou moins sombre lorsqu'il n'y a pas d'électricité), des serviettes (celles fournies sont toujours minuscules) et du papier hygiénique (qui peut manquer).